

8 % des enfants handicapés âgés de 6 à 15 ans et accompagnés par les établissements ou services qui leur sont dédiés ne sont pas scolarisés. La scolarisation en milieu ordinaire progresse, au détriment de celle au sein des ESMS (35 % en 2018 contre 43 % en 2010).

La scolarisation en milieu ordinaire ou dans une unité externe¹ à l'établissement progresse

Entre 6 et 15 ans², les enfants et adolescents handicapés accompagnés par des établissements ou services médico-sociaux (ESMS) sont en très grande majorité scolarisés, en milieu ordinaire³ ou au sein de la structure (tableau 1). Fin 2018, près d'un sur dix reste toutefois non scolarisé, cette proportion ne diminuant que légèrement depuis 2010 (8 % en 2018 contre 10 % en 2010).

En revanche, la scolarisation en milieu ordinaire progresse, passant de 46 % à 56 % des élèves entre 2010 et 2018 au détriment de celle au sein de l'établissement (35 % en 2018, contre 43 % en 2010)⁴.

Dans les Itep, 2 % des jeunes ne sont pas scolarisés, contre 70 % dans les établissements pour jeunes polyhandicapés

Dans les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, sept jeunes sur dix accompagnés sont non scolarisés en 2018, mais cette proportion diminue régulièrement : 75 % en 2014 et 85 % en 2010. Parmi les enfants accompagnés dans les instituts médico-éducatifs (IME) et les instituts d'éducation motrice (IEM), la scolarisation a lieu en majorité dans des unités d'enseignement internes (entre six et sept enfants sur dix) et un peu plus de 10 % des jeunes ne sont pas scolarisés.

2 % des jeunes de 6 à 15 ans en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) ne sont pas scolarisés. La progression de la scolarisation dite « ordinaire » (et hors unités localisées pour l'inclusion scolaire [Ulis] et sections d'enseignement général et professionnel adapté [Segpa]) est importante pour les enfants relevant de ces structures : un sur cinq en 2010 à plus d'un sur trois en 2018. Enfin, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) accompagnent 44 % de jeunes de 6 à 15 ans scolarisés en classe ordinaire (hors Ulis et Segpa), 44 % en Ulis et 6 % en Segpa.

Les jeunes déficients sensoriels sont, plus que les autres, scolarisés en milieu ordinaire

Les modalités de scolarisation varient aussi en fonction de la déficience principale de l'enfant : la scolarisation dans l'enseignement ordinaire (hors Ulis et Segpa) est le mode le plus fréquent pour les enfants ayant des déficiences sensorielles (52 %), motrices (41 %) et psychiques (36 %) [tableau 2]. Près de la moitié des enfants ayant une déficience principale intellectuelle sont scolarisés en unité d'enseignement au sein d'un établissement médico-social. Sept enfants ayant un polyhandicap sur dix ne sont pas scolarisés. ■

Pour en savoir plus

> Bergeron, T. (2022, mai). [Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018](#). DREES, *Études et Résultats*, 1231.

¹ Voir *Glossaire annexe 2* : Unité d'enseignement.

² L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus depuis la loi pour une École de la confiance de juillet 2019. Précédemment, l'instruction était obligatoire de 6 à 16 ans révolus. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire (de ce fait, l'instruction n'est plus obligatoire à partir du jour anniversaire des 16 ans). Nous ne disposons pas, dans l'enquête ES-Handicap, de l'âge révolu mais de l'âge atteint dans l'année (différence entre l'année de l'enquête et

l'année de naissance). Nous avons donc choisi la tranche d'âge « 6 à 15 ans inclus ».

³ C'est-à-dire au sein d'un établissement de l'Éducation nationale, en classe ordinaire ou autre dispositif de type Segpa, Ulis, Erea, etc.).

⁴ En 2018, on estime qu'environ 38 000 jeunes de 6 à 15 ans sont scolarisés au sein d'un établissement médico-social.

Tableau 1 Scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans selon le type de structure

Scolarisation/Type de structure (en %)	IME	Itep	Établ. pour enfants polyhandicapés	IEM	Établ. pour jeunes déficients sensoriels	Services pour enfants	Ensemble ¹
Non scolarisé	12	2	69	13	3	2	8
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	68	42	28	61	48	1	35
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	13	10	< 1	8	27	1	7
Enseignement ordinaire à temps complet ou partiel (hors Ulis, Segpa, Erea)	4	35	2	7	15	44	25
Ulis - 1 ^{er} degré	1	2	< 1	1	2	25	11
Ulis - 2 nd degré	1	2	< 1	3	3	18	9
Segpa	< 1	6	-	< 1	1	6	3
Erea	< 1	< 1	-	4	< 1	1	1
Autre	1	1	< 1	1	1	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100

1. Une même personne peut être accueillie dans deux structures à la fois ; la répartition de la colonne « Ensemble » est donc calculée « hors doubles comptes ».

Lecture > 12 % des enfants handicapés de 6 à 15 ans accompagnés en IME ne sont pas scolarisés.

Champ > Enfants âgés de 6 à 15 ans inclus accompagnés dans une structure médico-sociale au 31/12/2018, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

Tableau 2 Scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans selon leur déficience principale

Scolarisation/Type de déficience principale (en %)	Déficience de l'enfant/adolescent						Ensemble
	Déficience intellectuelle	Trouble du psychisme	Déficience sensorielle	Déficience motrice	Poly-handicap	Autre ¹	
Non scolarisé	9	5	2	5	70	3	8
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	47	30	16	27	24	22	35
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	9	6	12	4	1	5	7
Enseignement ordinaire à temps complet ou partiel (hors Ulis, Segpa, Erea)	9	36	52	41	3	35	25
Ulis - 1 ^{er} degré	14	8	8	9	1	16	11
Ulis - 2 nd degré	10	8	7	8	< 1	12	8
Segpa	2	6	1	1	< 1	5	3
Erea	< 1	1	1	4	-	1	1
Autre	1	2	1	1	< 1	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100

1. Troubles de la parole et du langage (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité), plurihandicap, déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles et autres déficiences non désignées par ailleurs.

Lecture > Les enfants handicapés de 6 à 15 ans inclus ayant pour déficience principale une déficience intellectuelle sont 9 % à ne pas être scolarisés.

Champ > Enfants âgés de 6 à 15 ans inclus accompagnés dans une structure médico-sociale au 31/12/2018, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2018.